



CREDIT D'IMPOT INVESTISSEMENT CORSE POUR LES PME

Principes du crédit d'impôt pour les investissements réalisés et exploités par les PME en CORSE

L'article 244 quater E du CGI instaure un crédit d'impôt en faveur des PME relevant d'un régime réel d'imposition (inscription au RCS) qui réalisent certains investissements productifs en Corse pour les besoins d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale.

Ce crédit d'impôt est égal à 30 % du total de l'investissement HT, Hors foncier qui sera remboursable sur le bilan de l'année d'achèvement des travaux.

Le crédit d'impôt est imputable sur l'IR ou l'IS dû au titre de l'année de réalisation de l'investissement et le cas échéant, les neuf années suivantes. La fraction non utilisée au terme des 9 ans est remboursable dans la double limite de 50 % du crédit d'impôt et de 300 KE.



Crédit
d'impôt
30%

Le conseil EFI Patrimoine :

Investissez en Corse en location meublée saisonnière avec services para-hôtelières et bénéficiez de ce crédit d'impôt

Conditions

Etre une **société française**, immatriculée en France ou en Corse,
 Etre **soumise à l'impôt sur le revenu selon un régime réel** d'imposition ou à l'impôt sur les sociétés,
 Employer **moins de 250 salariés**,
 Réaliser un **chiffre d'affaires inférieur à 40 millions d'euros** au cours de l'exercice ou de la période d'imposition,
 Avoir un **capital entièrement libéré et détenu** de manière continue pour au moins **75 % par des personnes physiques**.
Investir avant fin 2018 (pour pouvoir être livré avant le 31/12/2020 date de fin du régime).
Louer en meublé en Corse pendant au moins 5 ans par une conciergerie qui apportera 3 des 4 services de para hôtellerie. (Accueil / ménage / fourniture de linge / petits déjeuners).

Avantages

Un crédit d'impôt égal à **30% du total de l'investissement HT, hors foncier** qui sera remboursable sur le bilan de l'année d'achèvement des travaux.

Exonération de la taxe d'habitation et de la CFE

Exonération de la plus-value si le CA < 250 KE après 5 ans de détention

Possibilité de bénéficier du **pacte Dutreil** : transmission à titre gratuit, la valeur taxable aux droits bénéficie d'un abattement de 75% sur le prix de l'investissement + paiement des droits étalés sur 15 ans à taux réduit

ATTENTION : Bien vérifier l'éligibilité en amont de l'opération avec un expert-comptable pratiquant cette fiscalité

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Documentation commerciale non contractuelle



EFI Patrimoine a sélectionné pour vous



Un large choix d'investissements en Corse offrant un cadre unique dans des emplacements privilégiés



Villas et
Résidences
de
standing



Une sélection de biens immobiliers répondant aux critères du crédit d'impôt Corse



GESTION LOCATIVE SAISONNIERE ASSUREE PAR LA CONGIERGERIE

Avec fourniture de prestations para-hôtelières de haute qualité



Des programmes donnant la possibilité de réaliser un investissement locatif saisonnier et préservant la possibilité d'occuper son bien quelques semaines par an.

Investissements de taille et caractéristiques variés : appartement, penthouse, villa...

Typologies : T2, T3, T4, T5, T6...

Des prestations de qualité

Tarifs de 145 000€ à 1 330 000€

Bénéficiez d'un dispositif unique : Le Crédit d'Impôt Corse

Situation géographique exceptionnelle



Contactez-nous pour en savoir plus : contact@efipatrimoine.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Documentation commerciale non contractuelle